

Interventions gratuites financées par l'ARS des Pays de la Loire



NOUS CONTACTER

CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE
SERVICE EAAR
224, BOULEVARD PAUL LINTIER
CS 60102
53103 MAYENNE CÉDEX

Tél. : 02 43 08 73 81
eaar@ch-mayenne.fr

TERRITOIRES D'INTERVENTIONS

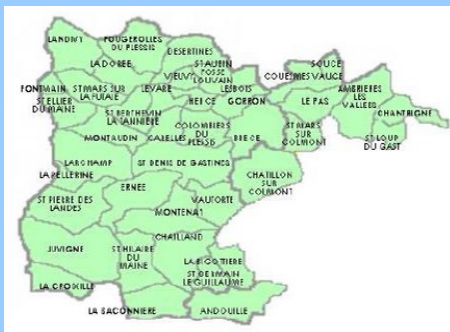
TERRITOIRE DE MAYENNE



TERRITOIRE DE VILLAINES-LA-JUHEL



TERRITOIRE D'ERNEE



EQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION READAPTATION (EAAR) DU NORD-MAYENNE

Pôle n°4 Structures Médico-Sociales



Edition mars 2022

SES MISSIONS

L'EAAR est une équipe pluridisciplinaire, venant en soutien aux professionnels du premier recours et aux services de soins de suite et de réadaptation, pour proposer une **intervention à domicile ponctuelle** afin de :

- ♦ Faciliter le maintien ou le retour à domicile.
- ♦ Prévenir les :
 - Hospitalisations,
 - Ré-hospitalisations,
 - Institutionnalisations.



POUR QUI ?

L'équipe intervient au domicile auprès des :

- ♦ Personnes âgées de plus de 60 ans,
- ♦ Personnes en situation de handicap vieillissantes,
- ♦ Personnes atteintes de maladies chroniques... ayant une fragilité entraînant une perte d'autonomie non momentanée et un risque de rupture du maintien à domicile.

QUI L'INTERPELLE ?

Tous les professionnels du premier recours :

- ♦ Médecins traitants,
- ♦ Infirmiers libéraux, kinésithérapeutes,
- ♦ Pôle de santé,
- ♦ Maison Départementale de l'Autonomie,
- ♦ Services d'aide à domicile, SSIAD,
- ♦ Services hospitaliers,
- ♦ Bailleurs sociaux,
- ♦ UDAF, ATMP,
- ♦ ...



SES INTERVENTIONS

Du lundi au vendredi

L'EAAR intervient au domicile et en foyer logement, en présence de la personne, et éventuellement de ses aidants .

Après réception du formulaire de demande d'intervention :

1. Appel de l'EAAR pour fixer une visite à domicile.
2. Visite à domicile (1 à 3 maximum) :
 - ♦ Evaluation de l'autonomie et des besoins.
 - ♦ Préconisations d'aménagement du lieu de vie et d'aides techniques.

- ♦ Soutien psychologique à court terme de la personne et/ou des ses aidants.
- ♦ Aide aux démarches sociales et financières.
- ♦ Passage de relais : travailleur social, psychologue, ergothérapeute.

3. Réalisation d'un bilan de prise en soins envoyé à la personne accompagnée, ainsi qu'aux professionnels présents dans la situation.

4. Clôture de la demande, et fin de notre intervention.



COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Ergothérapeutes
- Psychologue
- Secrétaire